



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
18 AVRIL 2024
19H00
SALLE DES FETES DE CERSAY
VAL EN VIGNES**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le DIX HUIT AVRIL à dix-neuf heures à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2024

PRESENTS : AZARIAS Isabelle, BRÉMAUD Isabelle, DUGAS Luc-Jean, GUILLOT Christophe, GIREAUD Patrick, JADEAU Emma, AUDOIN Stéphanie, RAYMOND Christophe, GRIVault Frédéric, HERVE Audrey, MARTIN Jérôme, GRIVault Dominique, LEFEVRE Aurore, POIRIER Charles, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard.

ABSENTS AVEC PROCURATION : GUILLOTEAU Catherine donne procuration à Luc-Jean-DUGAS

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS : HÉMARD Emmanuelle, FALOURD Audrey, GERFAULT Sylvie, GUILLOTEAU Catherine

NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE : 20

NOMBRE DE PERSONNES PRESENTES : 16

NOMBRE DE PROCURATIONS : 1

NOMBRE DE VOTANTS : 17

En préambule

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 MARS 2024 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Martin Jérôme, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

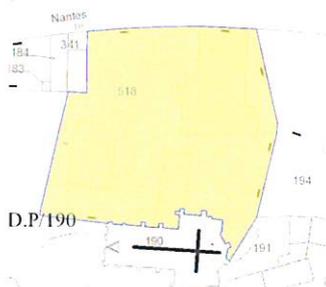
FONCIER

1. DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE ISSUE DE LA DIVISION DE LA PARCELLE 168 AD 518 MASSAIS

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu Le Code Général de la Propriété des Personnes Publics et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

La commune de Val en Vignes est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée **168 AD 518**, d'une **superficie de 3166m²**. Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de la propriétaire de la parcelle 168 AD 341 d'acheter une partie de la parcelle communale susnommée, représentant une cession d'une surface de **105 m²** (7mx15m).



Afin de permettre la mise en vente de la nouvelle parcelle issue de la division de la parcelle 168 AD 518, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de déclasser le lot évoqué ci-dessus du domaine public communal. Le bien ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être cédé.

CONSIDERANT :

- Que la nouvelle parcelle, d'une superficie de 105 m², n'est plus affectée à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente aucune utilité pour la commune de Val en Vignes,
- Qu'une proposition de cession au prix de 20.50€ le m², soit 2152.50 €, conforme à l'évaluation domaniale, a été faite à l'acquéreur, qui l'a acceptée,
- Que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de :

- constater la désaffectation et prononcer le déclassement du domaine public communal de la parcelle issue de la division de la parcelle cadastrée 168 AD 518
- autoriser la cession par la Commune de Val en Vignes de ladite parcelle, sise 4 place saint hilaire à Massais.
- préciser que cette cession interviendra au prix de 2152.50 € et que les frais d'acte notarié et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser M. le Maire ou l'élu.e délégué.e à signer l'acte à intervenir,

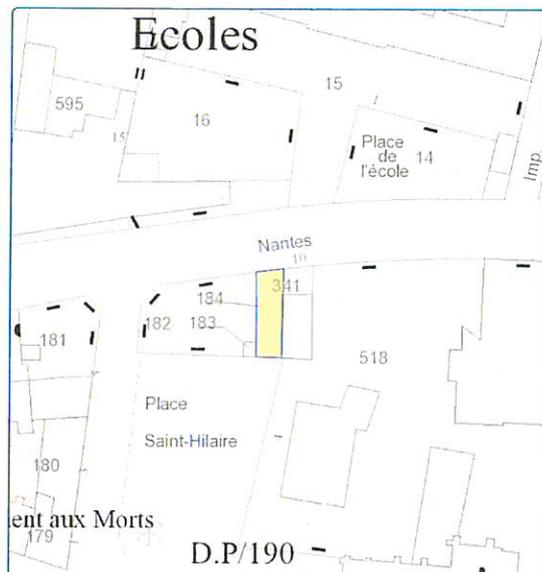
2. AUTORISATION DE LA CESSION D'UNE PARTIE D'IMMEUBLE DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE - MASSAIS

Vu les articles L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant l'estimation de la valeur vénale du bien établi par le service des Domaines par courrier en date du 12/04/2024,

Considérant la demande d'acquisition de **Mme MOUTIN Aurélie domiciliée au 2 rue du Moulin Mercelo**
Massais 79150 Val en Vignes, pour l'acquisition du sous-sol d'un immeuble à usage de lieu de stockage, cadastré 168 AD 184, sis 2, place St Hilaire 79150 Val en Vignes,



Considérant que le dit immeuble, n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal, que la commune a besoin de ressources pour financer les projets communaux d'ordre public, en cours et à venir,

La parcelle est située en zone UA du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Autoriser la cession de l'immeuble, au prix de 22 /m², soit 880 €
- Préciser que tous les frais inhérents à cette vente (géomètre, notaire) seront à la charge des demandeurs.
- Autoriser M le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire ainsi que l'acte authentique

ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE

a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

b) Décisions du maire

Réf. et dénomination

	DECISION DU MAIRE N6-2024 ATTRIBUTION BUREAU DE CONTROLE SDF BSP.pdf
	DECISION DU MAIRE N7-2024 MISE A DISPOSITION LOCAL COMITE FETES.pdf
	DECISION DU MAIRE N8-2024 Concession [REDACTED]
	DECISION DU MAIRE N9-2024 ATTRIBUTION DEMOLITION MASSAIS.pdf
	DECISION DU MAIRE N10-2024 ATTRIBUTION DEPOLLUTION MASSAIS.pdf
	DECISION DU MAIRE N11-2024 Concession [REDACTED]
	DECISION DU MAIRE N12-2024 OCCUPATION DOMAINE PUBLIC [REDACTED]
	DECISION DU MAIRE N13-2024 OCCUPATION DOMAINE PUBLIC [REDACTED]
	DECISION DU MAIRE N14-2024 OCCUPATION DOMAINE PUBLIC [REDACTED]
	DECISION DU MAIRE N15-2024 Concession.pdf
	DECISION DU MAIRE N16-2024 RESTITUTION CAUTION [REDACTED]

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination

 G2024-7 Arrêté restitution dépôt

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- BUREAUX DE VOTE : les prochaines élections se tiendront le 09 juin, les conseillers sont invités à s'inscrire aux créneaux de permanence
- AVENSIA : le cabinet a fait une proposition de prolongement de la mission jusqu'en février 2025. Après un débat sur les conditions dans lesquelles vont se dérouler les étapes, et le suivi, le conseil accepte cette prolongation.

A Val en Vignes,

Le 19 avril 2024

Le Maire, Christophe GUILLOT



Le secrétaire de séance,

MARTIN Jérôme

Conseiller Municipal